



Yvelines
Le Département

Règlement intérieur

Open réservé aux Lycéens des Yvelines

Article 1 : Organisation

Le Club des Echecs du Perray en Yvelines organise un tournoi intitulé « Open réservé aux lycéens des Yvelines ».

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (Janvier 2018) et son annexe A.4 pour les Echecs Rapides non supervisés.

Coups illégaux : en cas de coup illégal achevé, l'adversaire doit arrêter la pendule et demander l'intervention d'un arbitre afin que celui-ci soit pris en compte.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal achevé et constaté mettra fin à la partie avec perte de celle-ci.

Fin de parties au KO : La directive III sur les fins de partie au KO n'est pas applicable

Article 3 : Homologation et Appariements

Ce tournoi est homologué sous le N° 54796 par la Fédération Française des Echecs et est pris en compte pour le classement ELO rapide FIDE de Février 2022.

Les appariements sont réalisés avec logiciel PAPI dans sa dernière version disponible et se font au Système Suisse intégral.

Article 4 : Nombre de rondes Cadence

Le tournoi comporte 5 rondes.

La cadence de jeu est de 15 minutes par joueur (15 min KO).

Article 5 : Date et lieu de la phase départementale des Yvelines

Le tournoi se déroulera le mercredi 26 Janvier 2022 après-midi à la salle des Fêtes des Bréviaires, 78610 les Bréviaires.

Article 6 : Inscription

Les droits d'inscription sont de 3 euros (coût de la licence B).

La date limite d'inscription est fixée au 23 janvier 2022 à minuit.



Yvelines
Le Département

Article 7 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage obligatoire avant la ronde 1, le mercredi 26 Janvier 2022 entre 13h et 13h45.

Horaires prévisionnels : Ronde 1 à 14h - Ronde 2 à 14h45 - Ronde 3 à 15h30 - Ronde 4 à 16h15 - Ronde 5 à 17h

Remise des prix vers 18h.

Article 8 : Classement

Le classement final est individuel. En cas d'égalité de points, le système de départages appliqués sont, dans l'ordre, le Buchholz et le Cumulatif.

Article 9 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Stéphane GOBERT (Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE) assisté de Mohammed ALIF (Arbitre Fédéral Club).

Article 10 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu.

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie.

Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

Article 12 :

L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

Stéphane GOBERT

L'organisateur

Le club d'échecs perrotin